

A2R
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
de médecins inscrite au tableau de l'Ordre des Médecins au capital de 4 189 euros
Siège social : 75 Rue du Général Giraud 42300 ROANNE
824 485 619 RCS ROANNE

ACTE UNANIME DES ASSOCIES

LES SOUSSIGNÉS :

- La Société AG HOLDING, titulaire de 861 parts sociales en pleine propriété ;
- La Société HECTART, titulaire de 861 parts sociales en pleine propriété ;
- M. Gilles AUGÉUL, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété ;
- M. Matthieu CLERC, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété ;
- M. David CLEVENOL, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété ;
- La Société DC HOLDING, titulaire de 861 parts sociales en pleine propriété ;
- M. Alexandre DOMINE, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété ;
- La Société éCLERC, titulaire de 861 parts sociales en pleine propriété ;
- La Société MC HOLDING, titulaire de 688 parts sociales en pleine propriété ;
- Mme Claire MENDOLIA, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété ;
- Mme Virginie CORALLO, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété ;
- M. Maher ABBES, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété ;

Seuls associés de la société A2R,

Ont pris les décisions suivantes :

- Constatation de la réalisation des cessions au profit de la société MABB HOLDING
- Modification corrélative des statuts sous la condition suspensive de la réalisation des présentes cessions au profit de la société MABB HOLDING.
- Nomination d'un co-gérant
- Intégration au sein du Comité stratégique

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance des cessions de parts sociales intervenues ce jour et du dépôt d'un original de ces cessions de parts au siège social, à savoir :

- De 116 parts sociales de la société MC HOLDING à la société MABB HOLDING
- De 149 parts sociales de la société HECTART à la société MABB HOLDING
- De 149 parts sociales de la société DC HOLDING à la société MABB HOLDING
- De 149 parts sociales de la société éCLERC à la société MABB HOLDING
- De 149 parts sociales de la société AG HOLDING à la société MABB HOLDING

Décide de modifier les statuts afin de les mettre à jour de ces cessions et donc intégrer la société **MABB HOLDING**, Société de participation financière de Professions libérales de Médecins par actions simplifiée au capital de 100 euros, dont le siège social est situé 538 Rue Joanny Augé – 42153 RIORGES, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 940 039 936 RCS ROANNE.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés, en conséquence de la décision précédente décide de modifier, l'article 7 des statuts comme suit :

« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à QUATRE MILLE CENT TRENTE NEUF (4 139) EUROS.

Il est divisé en QUATRE MILLE CENT TRENTE NEUF (4 139) parts sociales de UN (1) EURO et attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

- à Madame Virginie CORALLO,**
UNE part sociale, ci 1 part
en qualité d'associé professionnel exerçant au sein de la société,
- à Monsieur David CLEVENOT,**
UNE part sociale, ci 1 part
en qualité d'associé professionnel exerçant au sein de la société,
- à Monsieur Alexandre DOMINE,**
UNE part sociale, ci 1 part
en qualité d'associé professionnel exerçant au sein de la société,
- à Monsieur Matthieu CLERC,**
UNE part sociale, ci 1 part
en qualité d'associé professionnel exerçant au sein de la société,
- à Monsieur Gilles AUGÉUL,**
UNE part sociale, ci 1 part
en qualité d'associé professionnel exerçant au sein de la société,
- à Madame Claire MENDOLIA,**
UNE part sociale, ci 1 part
en qualité d'associée professionnelle exerçant au sein de la société,
- à Monsieur Maher ABBES,**
UNE part sociale, ci 1 part
en qualité d'associée professionnelle exerçant au sein de la société,
- à la SPFPL DC HOLDING,**
SEPT CENT DOUZE parts sociales, ci 712 parts
en qualité d'associée non exerçant,

- à la **SPFPL HECTART**,
SEPT CENT DOUZE parts sociales, ci 712 parts
en qualité d'associée non exerçant,

- à la **SPFPL éCLERC**,
SEPT CENT DOUZE parts sociales, ci 712 parts
en qualité d'associée non exerçant,

- à la **SPFPL AG HOLDING**,
SEPT CENT DOUZE parts sociales, ci 712 parts
en qualité d'associée non exerçant,

- à la **SPFPL MC HOLDING**,
CINQ SOIXANTE DOUZE parts sociales, ci 572 parts
en qualité d'associée non exerçant,

- à la **SPFPL MABB HOLDING**,
SEPT CENT DOUZE parts sociales, ci 712 parts
en qualité d'associée non exerçant,

Total égal au nombre de parts composant le capital social : QUATRE MILLE CENT TRENTE NEUF (4 139) PARTS.

Les soussignés déclarent que toutes les parts sociales représentant le capital social leur appartiennent dans les proportions indiquées ci-dessus correspondant à leurs apports et qu'elles sont toutes souscrites et libérées comme indiqué ci-dessus.

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés décide de nommer à compter de ce jour (date de la dernière signature des présentes, en qualité de co-gérant pour une durée illimitée :

- **Monsieur Maher ABBES**
Né le 20 mai 1974 à TUNIS,
De nationalité française,
Demeurant 9 Parc de Rocquencourt – 78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Monsieur ABBES dispose du pouvoir de représenter la société vis-à-vis des tiers. Néanmoins, les pouvoirs de Monsieur ABBES sont limités conformément aux dispositions des statuts et du pacte d'associés.

Monsieur Maher ABBES, accepte les fonctions de gérant et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions. Il déclare également avoir pris connaissance de ses limitations de pouvoirs.

QUATRIEME DECISION

La collectivité des associés constate l'intégration au Comité Stratégique, à compter de ce jour et dans les conditions de durée convenues au pacte d'associés de :

- **la société MABB HOLDING,**
Société de participation financière de Professions libérales de Médecins par actions simplifiée au capital de 100 euros,
dont le siège social est situé 538 Rue Joanny Augé - 42153 RIORGES,
immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 940 039 936 RCS ROANNE.

CINQUIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Madame Virginie CORALLO

Monsieur David CLEVENOT,

Monsieur Alexandre DOMINE

Monsieur Matthieu CLERC,

Monsieur Gilles AUGÉUL

Madame Claire MENDOLIA,

Monsieur Maher ABBES

la SPFPL DC HOLDING,

la SPFPL HECTART

la SPFPL éCLERC,

la SPFPL AG HOLDING

la SPFPL MC HOLDING,

la SPFPL MABB HOLDING,